



# **Politique de remboursement Frais d'inscription**

Révisé et adopté en conseil d'administration le : 8 mars 2021



Le Club de Soccer Boréal Rouyn-Noranda se dote d'une politique en matière de remboursement des frais d'inscription en appliquant la Loi de Protection du Consommateur.

Les demandes de remboursement doivent se faire par écrit en utilisant le formulaire disponible sur le site internet du club au : [www.soccerboreal.org](http://www.soccerboreal.org)

et l'adresser à : [directeur-administratif@soccerboreal.org](mailto:directeur-administratif@soccerboreal.org)

La date de réception du formulaire de demande d'annulation d'inscription et de remboursement marque le début des démarches de remboursement.

### **REMBOURSEMENT CLASSE LOCALE**

	<b>Catégorie U4 à U8</b>	<b>Catégorie U9 à U17</b>	<b>Senior</b>
Avant la première activité	Remboursement intégral	Remboursement intégral	La ligue locale senior étant une ligue d'équipes, aucun remboursement individuel ne sera effectué par le CSBRN.  Dans le cas d'un forfait général d'une équipe, les règlements de la ligue locale senior s'appliqueront.
Après la première activité	Remboursement de la période restante non effectuée  <i>Prévoir un délai de 15 jours</i>	Remboursement de la période restante non effectuée  <i>Prévoir un délai de 15 jours</i>	
Vêtements du Club	Frais de 25\$ pour chandail Timbit non retourné	Frais de 25\$ pour uniforme non remboursable	
Affiliation	Frais de 50\$ annuel Non remboursable	Frais de 50\$ annuel Non remboursable	
Pénalité	10% des activités restantes	10% des activités restantes	



## **REMBOURSEMENT CLASSE A et AA**

	<b>Catégorie U9 et + (CDC et classe A)</b>	<b>Catégorie U14 et + (Classe AA)</b>	<b>Senior A et AA</b>
Avant la première activité	Remboursement intégral	Remboursement intégral	s.o.
Après la première activité	Remboursement de la période restante non effectuée <i>Prévoir un délai de 15 jours</i>	Remboursement de la période restante non effectuée <i>Prévoir un délai de 15 jours</i>	s.o.
Vêtements du club	Frais de 50\$ pour uniforme non remboursable	Frais de 75\$ pour uniforme non remboursable	s.o.
Pénalité	10% des activités restantes	10% des activités restantes	s.o.
Affiliation	Frais de 50\$ annuel Non remboursable	Frais de 50\$ annuel Non remboursable	s.o.
Frais de Tournoi	Non remboursable	Non remboursable	s.o.
Levée de fonds	Non remboursable	Non remboursable	s.o.
Défection d'un joueur	Voir Protocole Équipe	Voir Protocole Équipe	s.o.

## **REMBOURSEMENT EN CAS DE BLESSURE**

Le CSBRN pourra rembourser une inscription selon les mêmes modalités que mentionnées ci-haut. Toutefois, aucun remboursement partiel, pour une période précise, ne sera accordé pour suspendre l'inscription en cas de blessure. Le CSBRN croit que la présence aux pratiques est primordiale pour maintenir le lien d'appartenance à l'équipe et pour que le joueur continue d'évoluer avec celle-ci. En ce sens, le CSBRN considère que le joueur, même blessé, peut et devrait prendre part aux activités régulières.